

## Information Presse

21 décembre 2016

### **Volkswagen obtient toutes les approbations de l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) pour les solutions techniques des modèles équipés d'un moteur EA 189 TDI**

- L'approbation finale du KBA a maintenant été donnée pour tous les types de moteurs diesel EA189 (1.2 TDI ; 1.6 TDI ; 2.0 TDI),
- Tous les clients seront rapidement et directement informés afin de prendre rendez-vous dans un atelier

Toutes les approbations officielles relevant du périmètre de compétence de l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA)\* ont été délivrées dans le cadre de l'action de service relative aux véhicules équipés du moteur diesel type EA189. En concertation étroite avec les autorités compétentes, les marques concernées du Groupe informeront successivement, dans les prochaines semaines, les propriétaires de véhicules en Europe et à l'international. Tous les clients pourront alors prendre rapidement rendez-vous dans un atelier agréé à la date de leur choix, pour faire réaliser l'action de service.

En Allemagne et en France, les clients sont informés via un processus en au moins deux étapes. Lors de la première étape, tous les propriétaires de véhicules concernés ont été informés par un courrier rédigé en concertation avec les autorités, que leur véhicule était concerné par l'action de service. Maintenant que l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) a validé les solutions techniques pour tous les modèles, les clients sont invités, par un deuxième courrier, à prendre rendez-vous chez un partenaire de leur choix.

L'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) a confirmé - comme elle l'avait déjà fait précédemment - que la mise en œuvre des solutions techniques pour les modèles concernés n'entraîne aucune conséquence négative sur les niveaux de consommation, sur les performances moteurs ou sur les émissions sonores.

Une fois la mise à jour réalisée, les véhicules continuent de répondre à toutes les exigences légales et aux normes d'émissions applicables.

Le Groupe Volkswagen a fait tout le nécessaire pour mettre en œuvre les solutions techniques et va intervenir sur tous les véhicules concernés. Cela n'entraînera aucun coût pour les clients concernés par les mesures techniques. Lors de la réalisation de l'intervention, tous les clients peuvent bénéficier gratuitement d'un véhicule de remplacement. Les solutions techniques sont mises en œuvre dans toute l'Europe selon un calendrier et un plan de mesures définis en concertation avec le KBA.

Les approbations du KBA ne s'appliquent pas aux véhicules concernés aux États-Unis et au Canada. En Corée du Sud, une action similaire est également prévue pour les véhicules équipés du moteur EA189.

**\*Pour les véhicules ŠKODA, qui sont homologués par le VCA (Vehicle Certification Agency), veuillez vous reporter au communiqué de presse ŠKODA**

Tel : 01.49.38.88.80/88.40/88.02

E-Mail : [leslie.peltier@volkswagen.fr](mailto:leslie.peltier@volkswagen.fr)

Site presse France : [www.volkswagen.fr/presse](http://www.volkswagen.fr/presse)